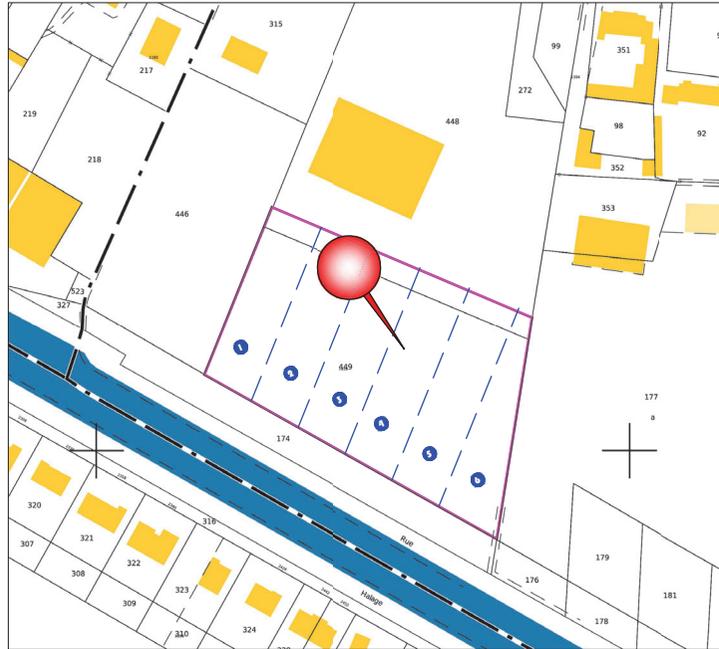
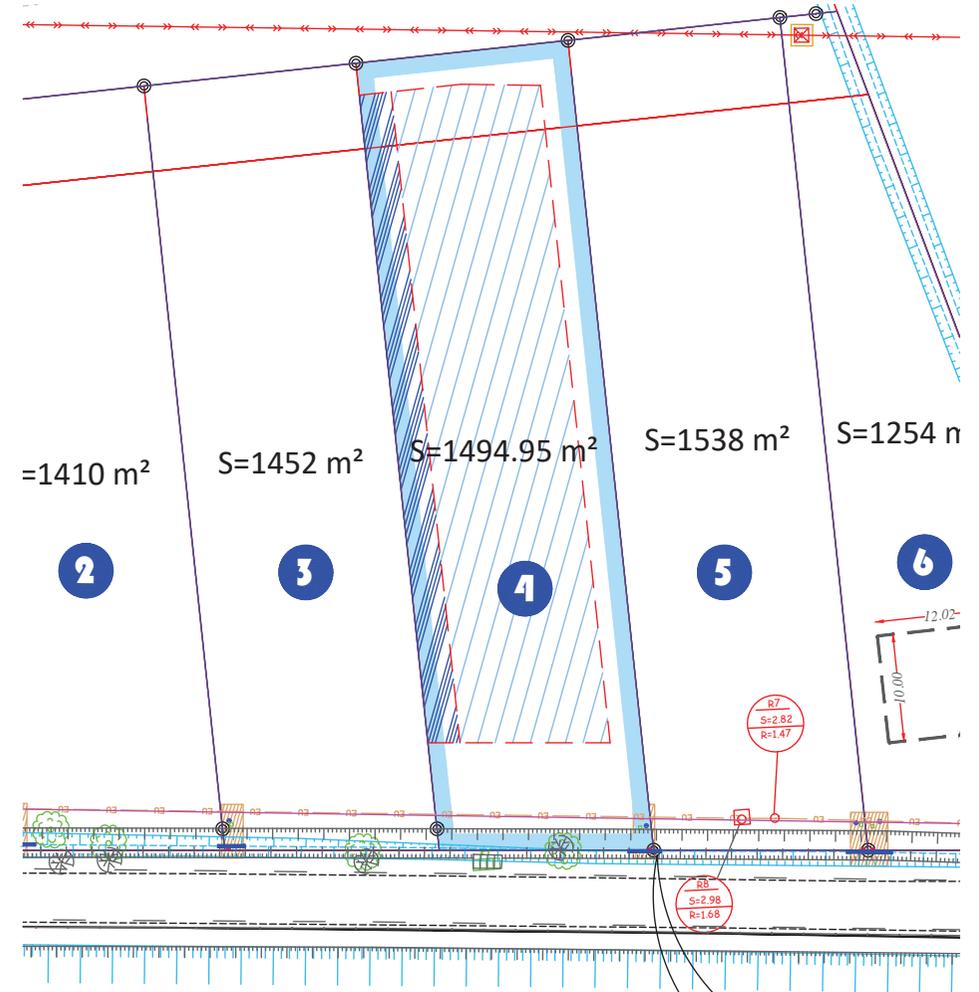


LOT n°4



PROVISOIRE



LEGENDE URBANISME

- Zone d'implantation des constructions principales et des cabanons selon les articles du règlement du PLU Zone UD (marge de retrait)
- Zone d'implantation des constructions principales et des cabanons selon les articles du règlement du PLU Zone UD (mitoyenneté)
- Article UD.6 , recul minimum de 10m du domaine public fluvial
- Article UD. 6, depuis la limite séparative L=H/2 ou distance minimale de 3m

LEGENDE RESEAUX

- EU - EU Emplacement supposé de la conduite de refoulement du SIRA - un piquetage précis sera réalisé
- Emplacement des coffrets et boîtes eaux, enedis et fibre

Les superficies sont données à titre provisoire (esquisse établie sur la base du fond de plan cadastral)

LES SURFACES ET LES COTES DES LOTS SERONT DEFINITIVES UNIQUEMENT APRES DELIMITATION ET BORNAGE.

